



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/10/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	11

L'an 2022, le 13 Octobre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/10/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/10/2022.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents** : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, CHIRON Esther, MARTIN Alexandra, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : PINARD Laurent (procuration à DEVIGE Georges), ZIELINSKI Laetitia.  
Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan,

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cognac  
Le : 14/10/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
14/10/2022

**A été nommée secrétaire** : Secrétaire : BERNARD José

### 20220701 – Approbation de la phase Avant-Projet Définitif - Projet de transformation d'une grange en un logement communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu la délibération en date du 14 septembre 2021 approuvant le programme et l'enveloppe de l'opération -  
Projet de transformation d'une grange en un logement communal ;

Vu la décision d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architecture de Madame THEBAUD  
Anne-Luz ;

Au stade de l'Avant-Projet Définitif, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise  
d'œuvre à 231 872.99 € HT décomposés ainsi :

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Affiché le 14/10/2022



ID : 016-211601455-20221013-20220701-DE

N° et intitulé du lot	Montant H.T.
1 Gros-œuvre	81 724,06
2 Couverture tuiles	8 806,30
3 Menuiserie aluminium	26 470,00
4 Menuiserie bois	41 367,80
5 Cloison - plafond	19 240,35
6 Revêtement de sol dur	11 398,38
7 Peinture	7 614,66
8 Electricité	10 051,44
9 Plomberie - Chauffage	25 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>231 872,99</b>

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre ;

Considérant que le coût global de l'opération estimé en phase APD permet de rester dans la limite du budget de l'opération validé au stade programme, soit 257 900.00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avant-projet définitif relatif au projet de transformation d'une grange en un logement communal
- D'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 231 872.99 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/10/2022  
Le Maire  
Georges DEVIGE

